

CONTRAT 1260
N/REF : 5/10/2025 0H12 C:000994 I:00706
V/REF : Contrat N°001260 du 12/03/2024

LYCEE ROBERT BURON

**68, RUE ANDRE BELLESSORT
B.P.91329
53013 LAVAL CEDEX**

IMMEUBLE : LYCEE ROBERT BURON
68, RUE ANDRE BELLESSORT
.
53013 LAVAL

Rennes, le

20 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : CUISINES HOTELLERIE: BAC A GRAISSE
CONTACTER ME MORISSEAU TEL 02 43 67 24 35

MOTIF : REDEVANCE DU 4EME TRIMESTRE

Donneur d'ordre : Mme P. MORISSEAU

PRENDRE RDV POUR LES ACCES
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE BAC A GRAISSES 2M3
CURAGE RESEAUX EAUX USEES
CONTROLE : BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

4 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE GRAISSES : 24,00 EUROS HT / T(S) POUR 2024

FACTURATION : :
la redevance sera facturée 4 fois l'an a l'issue de chaque intervention
et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.

ICTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/04/2025

Prix de base du contrat : 472,00

Indice ICTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2023 Valeur : 137,1
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 4	Entretien de bac(s) a graisse	4/AN	488,68	122,17

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
2,00	M3 de déchets traités		24,85	49,70

TOTAL H.T. 171,87

T.V.A. a 20,00% 34,37

TOTAL T.T.C.En EURO 206,24

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.